

09 fév 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2024

Accord de coopération relatif à un guichet unique pour l'emploi de travailleurs étrangers

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération et un avant-projet de loi portant assentiment à ce même accord de coopération concernant un guichet unique pour l'emploi de travailleurs étrangers.

Cet accord de coopération entre l'État fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant création d'une plateforme électronique dans le cadre de la procédure de demande de séjour combinée précise et remplace les dispositions de l'accord de coopération exécutif du 5 mars 2021, afin de fournir une base juridique à la troisième phase de développement de la plateforme.

Cette troisième phase, et donc aussi l'accord de coopération, approfondit et élargit le champ d'application de la plateforme électronique afin d'améliorer l'efficacité de la procédure de permis combinée.

Le projet d'accord de coopération est soumis au Comité de concertation, après quoi l'avant-projet sera transmis pour avis au Conseil d'État

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be